

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

être conforme de la conformité 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;  Commentaires : La lacune est conforme. Les produits sont barrés lors de ma vérification  Commentaires généraux  Inspection de suivi pour le renouvellement. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.  La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.	Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'inspection				
Garderie du Domaine 2 Inc.  Adresse  100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8  Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud  Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  Règlement de la limite pour de la conforme la conforme de la conformet de la conforme de la course sur l'attent de l'entant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;  Commentaires : La lacune est conforme. Les produits sont barrés lors de ma vérification  Commentaires généraux  Inspection de suivi pour le renouvellement.  La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.  La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.	Garderie du Domaine Inc.	2017876	2017876			Le 07 mars 2024		
Adresse  100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8  Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud  Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  Arrêté pour l'accomplissement est de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.  La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.	Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud  Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  Arrêté pour l'accomplissement de le limite pour d'et le Loi, les dossiers et les decuments gréé : b) les dossiers de senfants, lesquels renferment :  (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  44(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les devenments et des sous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment :  (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits tous de les produits toit els produits d'antretien;  Commentaires : La lacune est conforme. Les produits sont barrés lors de ma vérification  Commentaires généraux  Inspection de suivi pour le renouvellement.  La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.  La garderie renco	Garderie du Domaine 2 Inc.				(506) 735-1619			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis  Geneviève Abud  Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  Règlement  Date limite pour de la conformité de la conforme de la conformité de la conformité de la conformité de la conforme  24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et de la la conformité de la confo	Adresse							
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  Règlement  24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' distillation de l' des la conformité de la conformité de la conformité de télissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment :  (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' distablissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment :  (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;  Commentaires : La lacune est conforme. Les produits sont barrés lors de ma vérification  Commentaires généraux  Inspection de suivi pour le renouvellement.  La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.  La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.	100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8							
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives    Rêglement   Date limite pour   Date d'attestatic être conforme   de la conformité	Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
être conforme de la conformité 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;  Commentaires : La lacune est conforme. Les produits sont barrés lors de ma vérification  Commentaires généraux  Inspection de suivi pour le renouvellement. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.  La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.	Geneviève Abud		Inspecteur/Inspectrice					
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment :  (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment :  (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;  Commentaires : La lacune est conforme. Les produits sont barrés lors de ma vérification  Commentaires généraux  Inspection de suivi pour le renouvellement.  La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.  La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.	Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					Date d'attestation de la conformité		
les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;  Commentaires : La lacune est conforme. Les produits sont barrés lors de ma vérification  Commentaires généraux  Inspection de suivi pour le renouvellement. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation. La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.  original signé par	es documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' tablissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.		24(1)(b)(ii)					
qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;  Commentaires : La lacune est conforme. Les produits sont barrés lors de ma vérification  Commentaires généraux  Inspection de suivi pour le renouvellement.  La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.  La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.  original signé par	les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,		24(1)(b)(iv)	4(1)(b)(iv) 30 mars 2024 07		07 mars 2024		
Inspection de suivi pour le renouvellement. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation. La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.  original signé par	qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produitoxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	its			าง. 2024	24 janv. 2024		
La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.  La garderie rencontre les exigences de la loi. Le permis peut être renouvelé.  original signé par	Commentaires généraux							
	La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Lors de ma visite, les enfants ont fait une sièste et mangent la collation.							
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Geneviève Abud Signature de la personne responsable de la délivrance de	e Da	Le 07 mars 2024 Date					

original signé par		
Isabelle Cyr	Le 07 mars	2024
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	